

# CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 07 mai 2022

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle polyvalente le

**Jeudi 12 mai 2022  
à 18h30**

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Lyliane SIGNAT

Ordre du jour :

Intervention de M. Pradet : président de l'Association Amitiés Saintonge  
Banfora

Approbation des comptes rendus des 10 mars et 14 avril 2022

1-Amortissements : travaux centre bourg

2-Demandes de subventions

3-Admission en non-valeur

4-Subventions communales

5-Commission de Contrôle de la liste électorale

Questions diverses

*Présence du public : le public devra respecter les mesures sanitaires en vigueur*

---

## SEANCE DU 12 MAI 2022

*Le douze mai deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme Liliane SIGNAT, Maire.*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 07 mai 2022*

*Etaient présents : Mme SIGNAT Liliane, Maire,*

*M. AMBERT Aymeric, Mme BOIS Alexandra, M. BRUN Xavier, Mme DUC Marylène, M. GALLET Jean-Michel, M. MARCHADIER Bruno, Mme OGER Isabelle, M. POCH Patrick.*

*Excusés : M. DUBREUIL David (pouvoir à M. Poch), Mme GUILLOUT Florence, (pouvoir à Mme Bois), M. NICOU Eric (pouvoir à Mme Signat).*

*Absents : M. CRESPIN François, Mme DEAT Fanny, M. SAUVAIRE Bruno.*

*Secrétaire de séance : Mme BOIS Alexandra.*

Intervention de M. André Pradet : président de l'Association Amitiés Saintonge Banfora.  
Monsieur Pradet présente l'association Amitiés Saintonge Banfora (ASB) dont l'objectif est d'accompagner Banfora Ouest au Burkina Faso dans son développement, en mutualisant les expériences, les réseaux et les savoir-faire de chacun. Son siège social est situé à la Mairie de St-Porchaire.

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 10 mars 2022, dont un exemplaire leur a été transmis.  
Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du 10 mars 2022, est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 14 avril 2022, dont un exemplaire leur a été transmis. M. GALLET observe que le compte rendu ne mentionne pas les difficultés qu'il rencontre en tant que délégué à Soluris dont il a fait part lors de la dernière séance. Le compte rendu du 14 avril 2022 sera complété et représenté lors de la prochaine séance.

## **1-AMORTISSEMENTS : TRAVAUX CENTRE BOURG**

12.05.2021.01

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Département de la Charente-Maritime a conduit les études et les travaux concernant les aménagements des traverses du bourg. Sur les trois tranches de travaux prévues, la première est terminée.

Conformément à la convention signée entre les deux parties, les études et les travaux ont été financés par le Conseil Départemental et la commune a versé une participation au prorata des sommes engagées.

La participation de la commune s'est élevée à :

- 8 538.72 € pour les études
- 103 640.59 € pour les travaux.

Dans ce cadre-là, la participation de la commune est soumise à amortissement :

- pour les études, la durée d'amortissement est au maximum de 5 ans
- pour les travaux, la durée d'amortissement est au maximum de 30 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des membres présents que la durée d'amortissements des études et des travaux d'aménagement du Centre Bourg (première tranche) sera de 5 ans.

*Vote du conseil : pour : 12      contre : 0      abstention : 0*

## **2-DEMANDES DE SUBVENTIONS**

12.05.2021.02

Madame Le Maire présente les devis pour la réfection de la toiture des anciens ateliers situés route de l'Ecole et propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

Montant des travaux HT	24 509.88
Conseil Départemental (40%)	9 803.00
Autofinancé	14 706.88

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve les travaux de toitures sur les anciens ateliers route de l'Ecole
- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- sollicite l'aide financière du Conseil Départemental de la Charente-Maritime
- autorise Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

*Vote du conseil : pour : 12      contre : 0      abstention : 0*

### **3-ADMISSION EN NON-VALEUR**

12.05.2021.03

Des titres de recettes sont émis pour de la facturation cantine ou garderie. Certains sont restés impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 34,10 € et concernent de la facturation scolaire et périscolaire.

Référence	Année	Objet	Montant
982	2016	tap	15.00
130	2017	cantine	11.50
722	2016	garderie	3.00
9	2012	garderie	4.50
186	2019	cantine	0.10

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

- admet en non-valeur les créances communales dont le détail figure ci-dessus

*Vote du conseil : pour : 12      contre : 0      abstention : 0*

### **4-SUBVENTIONS COMMUNALES**

12.05.2021.4

Le Conseil vote les subventions suivantes :

Amitiés Saintonge Banfora	70.00	Office National des Anciens Combattants-Bleuets de France	70.00
Association sclérose en plaque	70.00		

*Vote du conseil : pour : 12      contre : 0      abstention : 0*

### **5-COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE**

12.05.2021.05

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, la commission est composée :

« 1° D'un conseiller municipal (Mme Oger Isabelle)

« 2° D'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat (Mme Leroy Stéphanie)

« 3° D'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance (Mme Lafon Micheline)

Afin de pourvoir, au remplacement du délégué du Conseil Municipal, Mme Bois Alexandra a été nommée déléguée suppléante par arrêté préfectoral du 18 mars 2022.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Patrick Poch présente l'avenant au règlement scolaire et périscolaire revu en commission scolaire.

Composition du bureau de vote pour les élections législatives.

12 juin 2022		
8h00---11h30	11h30---15h00	15h00---18h00
Lyliane Signat	Lyliane Signat	Marylène Duc
Jean-Michel Gallet	Xavier Brun	Alexandra Bois
Aymeric Ambert	Patrick Poch	David Dubreuil

19 juin 2022		
Lyliane Signat	Patrick Poch	Aymeric Ambert
Jean-Michel Gallet	Isabelle Oger ?	Florence Guillout
Bruno Marchadier		Xavier Brun

Le nettoyage du terrain de tennis par le secteur jeunesse de la CDC Cœur de Saintonge a eu lieu pendant les vacances de Pâques.

Référents canicules 2022

		Référent		Référent
Juin	Du 1er au 15	Aymeric Ambert	Du 16 au 30	Alexandra Bois
Juillet	Du 1er au 15	Xavier Brun	Du 16 au 31	Jean-Michel Gallet
Août	Du 1er au 15	Lyliane Signat	Du 16 au 31	Patrick Poch
Septembre	Du 1er au 15	Marylène Duc	Du 16 au 30	Bruno Marchadier

Le nettoyage Eco-citoyen aura lieu dimanche 15 mai 2022 : accueil du public entre 9h00 et 9h30 à la cure (café, thé). Un sac bleu de collecte sera fourni par la municipalité.

Un pot de célosie sera offert aux participants et le verre de l'amitié sera servi au retour.

Travaux de voirie Rue du Moulin : 3 945.00 €, carrefour devant le logis de Montfabien : 3 731.18 €. Ces travaux sont imputés sur le droit de tirage à la CDC.

La MAM est à la recherche d'un bénévole pour la tonte du jardin.

M. Poch présente les articles de la Lettre d'été.

Animations : --11 juin 2022 – concours de boules

--26 et 27 août 2022 - concerts de Suzan Rigvava en l'Eglise de St Sulpice.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 09 juin 2022 à 18h30.

La séance est levée à 21h00.